

**Règlement du jeu concours**  
**« Grand jeu 2016 avec Malo chez B&B Hôtels »**

**Article 1. Société organisatrice**

B&B Hôtels (ci-après dénommée « la Société Organisatrice ») organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Grand jeu 2016 avec Malo chez B&B Hôtels** »

(Ci-après dénommé « Jeu »).

La société B&B Hôtels, dont le siège social est situé 271 rue Général Paulet - CS 91975 - 29219 Brest Cedex 2, immatriculée au RCS Brest sous le n° 378 047 500 qui est à l'initiative de ce Jeu agit pour son propre compte.

Ce Jeu se déroulera du lundi 30 mai à 10h00 au lundi 13 juin à 12h sur <http://www.facebook.com/hotelbb.france>.

Ce Jeu est destiné à toute personne se rendant sur la page B&B Hôtels France.

**Article 2. Conditions de participation au jeu**

Ce Jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 13 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant dans les pays suivants: France métropolitaine, à l'exception des mandataires, et membres du personnel des sociétés ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à la réalisation du Jeu ainsi que leurs familles directes (ascendants, descendants et conjoints), des mandataires et des membres du personnel des sociétés gérantes-mandataires ayant en gestion un ou plusieurs hôtels B&B et des sociétés franchisés B&B.

Les participants ne peuvent concourir que dans la limite d'une participation par personne pendant toute la durée du Jeu et il ne pourra y avoir qu'un seul lot par personne (même nom, même adresse).

Le Jeu est accessible dans ces pays : France métropolitaine.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

La Société Organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

La Société Organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

### **Article 3. Modalités de participation au jeu**

Ce Jeu se déroule exclusivement sur facebook aux dates indiquées dans l'article 1.

La participation au Jeu s'effectue en remplissant le formulaire de participation mis à disposition des participants.

Lors de cette inscription les participants ont l'obligation notamment de saisir leur nom, prénom, adresse de courrier électronique de contact valide. Ils doivent également accepter le présent règlement avant de jouer.

Le Jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, [www.facebook.com](http://www.facebook.com), en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la Société Organisatrice.

La participation au Jeu ne sera valable que si les informations requises par la Société Organisatrice ont toutes été fournies dans le formulaire d'inscription. En conséquence, les inscriptions incomplètes, comportant des erreurs, contrefaites ou falsifiées ne seront pas prises en considération et le Participant ayant fait parvenir une telle inscription sera de plein droit déchu de tout droit d'obtenir un quelconque prix gagnant. Toute participation postale est exclue.

Les participants peuvent inviter par e-mail des proches à participer au Jeu.

Le participant prend l'initiative et la responsabilité de fournir les adresses électroniques de ses proches aux fins de l'envoi d'une telle invitation. Il s'engage à avoir obtenu le consentement explicite et informé des titulaires des adresses électroniques qu'il fournit à la Société Organisatrice. La Société Organisatrice n'agit que sur la volonté et au nom du participant en qualité de prestataire technique d'envoi des messages du participant. En conséquence, le participant dégage la Société Organisatrice de toute responsabilité du fait des adresses électroniques de ses proches qu'il fournit à la Société Organisatrice et du fait de l'envoi d'un message d'invitation à ces proches. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou IP (Internet Protocol)- pendant toute la période du Jeu. La Société Organisatrice ne conservera en aucun cas les adresses électroniques fournies par le participant après envoi des invitations pour le compte de ce dernier.

#### **Article 4. Dotations**

Sont mises en jeu pendant le jeu-concours 2 types de dotations B&B Hôtels:

- **10 gagnants recevront chacun 1 nuit pour deux personnes**, en chambre double dans l'un des 250 hôtels du groupe B&B Hôtels d'une valeur unitaire de 65€.

Petit-déjeuner compris pour chaque occupant de la chambre - valeur d'un petit-déjeuner B&B Hôtels : 6.15€ par adulte

Validité: 6 mois à compter de la réception de l'invitation par message électronique de la part de la société organisatrice.

Pour recevoir ce lot, chaque gagnant sera contacté par message électronique à l'adresse d'inscription . En retour, il devra communiquer ses coordonnées complètes à B&B Hôtels afin de pouvoir bénéficier de son lot. A noter que le transport, les transferts éventuels, les repas (déjeuners et dîners) ne sont pas compris dans la prestation.

- **20 gagnants recevront chacun 2 oreillers** à leur domicile d'une valeur unitaire de 14€ soit 28€ pour 2 oreillers.

Pour recevoir ce lot, chaque gagnant sera contacté par message électronique à l'adresse d'inscription . En retour, il devra communiquer ses coordonnées postales complètes à B&B Hôtels afin de pouvoir bénéficier de son lot.

Est mise en jeu pendant le jeu-concours 1 type de dotation Malo:

- **20 gagnants recevront chacun 1 tenue officielle** de l'équipe "Fortuneo-Vital Concept" à leur domicile d'une valeur unitaire de 55€.

Pour recevoir ce lot, chaque gagnant sera contacté par message électronique à l'adresse d'inscription . En retour, il devra communiquer ses coordonnées postales complètes à B&B Hôtels qui fera suivre à Malo afin de pouvoir bénéficier de son lot.

Est mise en jeu pendant le jeu-concours 1 dotation commune B&B Hôtels et Malo:

- **1 gagnant " Pack VIP" 2 nuits pour quatre personnes, en chambre famille au B&B Hôtel Saint-Malo Centre La Découverte** valables du 1er au 3 juillet 2016. Petit-déjeuner compris pour chaque occupant de la chambre (valeur d'un petit-déjeuner B&B Hôtels : 6.15€ par adulte) + **4 accès VIP au Village Partenaire** établi le samedi 2 juillet 2016 au Mont St Michel dans le cadre du prologue du Tour de France 2016 + **1 panier garni** remis par Malo lors de la **visite de la laiterie** Malo prévue le samedi 2 juillet 2016 à St Malo (d'une valeur totale de 1700€)  
Pour recevoir ce lot, chaque gagnant sera contacté par message électronique à l'adresse

d'inscription . En retour, il devra communiquer ses coordonnées postales complètes à B&B Hôtels afin de pouvoir bénéficier de son lot.

A noter que le transport, les transferts éventuels, les repas (déjeuners et dîners) ne sont pas compris dans la prestation.

Puisque le séjour aura lieu du vendredi 1<sup>er</sup> au dimanche 3 juillet 2016, le gagnant devra communiquer, au plus tard 2 semaines avant son départ, à B&B Hôtels la confirmation de son séjour pour recevoir son invitation.

Cette invitation est valable pendant la date indiquée au B&B Hôtel St Malo Centre La Découverte.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit, y compris en cas d'indisponibilités aux dates concernées. Si un gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son prix, il n'aurait droit à aucune compensation.

Il est rappelé que si le profil ou les coordonnées du gagnant sont invalides, incomplets ou erronés, il perdra le bénéfice de sa dotation.

Si les lots attribués ne peuvent être délivrés par la Société Organisatrice, pour des raisons indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer tout ou partie du lot, par d'autres lots de nature et de valeur équivalente et dans la mesure du possible de caractéristiques proches, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Toutefois, aucune contrepartie ou équivalent financier ne pourra être réclamé.

## **Article 5. Déroulement du jeu**

Pour participer, le joueur devra se rendre sur l'onglet «Jeu Malo» de la page Facebook de B&B Hôtels France, remplir le formulaire de participation et accepter le règlement, et "gratter" une carte.

### **Détails du contenu des cartes à gratter**

- 1 version PERDU – Retentez votre chance et à bientôt chez B&B Hôtels
- 1 version BRAVO vous remportez 1 pack VIP (1 exemplaire)
- 1 version BRAVO vous remportez 1 tenue officielle (20 exemplaires)
- 1 version BRAVO vous remportez 2 oreillers B&B Hôtels (20 exemplaires)
- 1 version BRAVO vous remportez 1 nuit pour 2 chez B&B Hôtels (10 exemplaires)

## **Article 6. Désignation des gagnants**

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile par la Société Organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues.

Les formulaires qui ne seront pas remplis ou mal remplis ne seront pas pris en compte. A ce titre, toute coordonnée incomplète ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas d'obtenir sa dotation. Le lot qui était alors attribué au gagnant concerné ne sera pas remis en Jeu.

Le contenu du gain figurera sur la carte à gratter.

Pour chaque client, les chances de gagner des participants seront totalement aléatoires et l'équipe B&B Hôtels n'a pas connaissance du contenu des tickets.

### **Article 7. Remise des lots**

Le(s) gagnant(s) recevra(ont) un courrier électronique, à l'adresse électronique qu'il(s) aura(ont) fournie dans le formulaire de participation, dans les 7 jours suivant la fin du jeu, lui (leur) confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse à l'e-mail qui lui aura été adressé dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et un tirage au sort désignera un nouveau gagnant parmi tous les participants.

### **Article 8. Droits d'accès et rectification**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, Loi Informatique et Liberté, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout Participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression au traitement informatique de ces informations auprès de la société organisatrice, responsable de leur traitement.

Ces droits sont exercés sur simple demande écrite adressée à l'adresse suivante :

SAS B&B Hôtels  
Jeu Petit-déjeuner 2016 – Malo chez B&B Hôtels  
271 rue Général Paulet - CS 91 975  
29219 Brest Cedex 2

Les données collectées sont nécessaires pour participer au jeu et pour l'attribution des lots. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

## **Article 9. Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude de la SELARL PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris.

Ce règlement peut-être consulté à tout moment pendant toute la durée du jeu sur [hotelbb.com](http://hotelbb.com) et sur facebook.

## **Article 10. Remboursement des frais d'affranchissement et de connexion**

Le timbre relatif à l'éventuelle demande de remboursement des frais de connexion sera remboursé, sur demande écrite conjointe, sur la base du tarif lent en vigueur (pli < 20 grammes) dans les conditions suivantes :

La demande de remboursement, avec justificatif des frais de connexion à internet réellement exposés, devra être effectuée au plus tard 3 (trois) mois à compter de la fin du présent jeu-concours par lequel la connexion a été effectuée (le cachet de la poste faisant foi) à :

SAS B&B Hôtels

« **Grand jeu 2016 avec Malo chez B&B Hôtels** »

271 rue Général Paulet - CS 91975

29219 Brest Cedex 2

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- la date de participation au jeu-concours,
- le nom du jeu

## **Article 11 : Autorisations**

Les participants autorisent, à titre gracieux, B&B Hôtels à reproduire, publier et exposer leurs noms et lieu d'habitation, sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : presse, mailing, affichage, édition, audiovisuel, Internet, cinéma, etc.).

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

## **Article 12. Responsabilité**

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse d'adresses électroniques pour l'attribution de lots d'un Participant.

La Société Organisatrice ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas de rupture de tickets au sein d'un établissement lors de la période du jeu ni des problèmes de perte de courrier électronique.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler ce jeu-concours si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

La Société Organisatrice se réserve le droit de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle ne peut plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu.

Par ailleurs, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de suspendre sans préavis le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

La société organisatrice se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du Jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Jeu, de ne pas lui attribuer les éventuelles dotations qu'il aurait gagné et le cas échéant, se réserve le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du lot attribué et/ ou du fait de son utilisation et d'une manière générale de toute insatisfaction à l'occasion de l'acheminement et / ou l'utilisation des lots.

## **Article 12. Modification du règlement**

La Société Organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de modifier le Jeu et notamment les modalités, le déroulement du jeu et/ou les gains attribués.

## **Article 13. Droits de Propriété intellectuelle**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments

composant le jeu, sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

#### **Article 14. Litiges**

Le simple fait de participer à ce jeu-concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de la société organisatrice pour les cas prévus et non prévus au règlement.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises exclusivement par courrier postal à la société B&B Hôtels dans un délai de 2 (deux) mois à compter de la date de clôture du jeu, à l'adresse suivante :

SAS B&B Hôtels

**« Grand jeu 2016 avec Malo chez B&B Hôtels »**

271 rue Général Paulet

29219 Brest Cedex 2

Les demandes devront comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur (nom et adresse). Les contestations et réclamations écrites et relatives à ce jeu ne seront plus prises en compte passé le délai de deux mois après la clôture du jeu. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement, en cas de désaccord définitif, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.